

Commission des services financiers de l'Ontario



Recherche

[Recherche avancée](#)

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Formules](#) | [Services en ligne](#) | [English](#) | [Contactez](#)

Services offerts dans différents secteurs de services financiers

[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [À propos de la CSFO](#) [Publications](#)

[Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Bulletins](#) > [AutomobileBulletins](#) : Nouveau Certificat d'assurance-automobile (Page de

déclaration)

Taille du texte :



Assurance multirisques - Bulletins - Auto

Bulletins sur les régimes de retraite

Bulletins de contrôle et de mise en application

Bulletins sur les changements à la délivrance de permis

Bulletins par secteur

Bulletin

No. A-31/93

I.A.R.D.

- Auto

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

Nouveau Certificat d'assurance-automobile (Page de déclaration)

Voici le nouveau Certificat d'assurance-automobile, rédigé dans un langage simple et clair, et une liste des éléments.

Ces changements prennent effet le 1^{er} mars 1994 pour les nouvelles polices et le 1^{er} mai 1994 en ce qui concerne le renouvellement de polices. Les modifications au Certificat ont été recensées dans le Bulletin no 19/93.

La nouvelle présentation uniformisée a été élaborée à l'aide des nouveaux éléments. Si vous utilisez ce formulaire tel quel, aucune approbation supplémentaire n'est à obtenir de la Commission. Celle-ci doit approuver l'apport de tout changement à ce formulaire.

Le Certificat et la liste des éléments **ne comprennent pas le texte décrivant les garanties**. Ce texte viendra de la nouvelle Police d'assurance-automobile de l'Ontario (F.P.O.1), que l'on est sur le point de terminer.

Nous vous faisons parvenir dès maintenant cette partie du Certificat afin de vous donner le temps d'apporter les changements qui s'imposent à vos systèmes.

La version complète du certificat sera rendue publique au début de 1994.

Le commissaire,

D. Blair Tully

Le 23 décembre 1993

Page: 1044 Trouver la page:



Version à imprimer



Marquer la page d'un signet



Envoyer cette page

[Avis importants](#) | [Confidentialité](#)

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [English](#) | [Contactez](#)

[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006](#)

Dernière mise à jour :
1/17/2006 11:59:21 AM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250

